

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 28

présenté par
M. Plisson, rapporteur

ARTICLE 31 BIS

À l'alinéa 8, après les mots :

« d'autorisation »,

insérer les mots :

« par l'Autorité de sûreté nucléaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.